

## Iconographie disponible pour la presse

Reproductions soumises à conditions\*

Service de presse du musée Carnavalet - 29, rue de Sévigné - 75003 Paris  
Bruno Quantin (attaché de presse) / bruno.quantin@paris.fr / tél. : 01 44 59 58 76



1

### Le Dépôt - Palais de justice

1- *Détenus au Dépôt des mineurs, Île de la Cité, 2006*  
Pierre Jouve  
Tirage moderne  
Collection privée Pierre Jouve  
© Pierre Jouve



2

### Prison de la Conciergerie

2- *Escalier menant à la détention, prison de la Conciergerie, entre 1929 et 1931*  
Henri Manuel  
Gélatino-bromure d'argent  
École nationale de l'administration pénitentiaire  
© Henri Manuel / ENAP-CRHCP



3

### Prison Mazas

3- *Vue aérienne, maison d'arrêt cellulaire de Mazas, boulevard Diderot, 12<sup>ème</sup> arr., mars 1898*  
Pierre Emonts  
Tirage sur papier albuminé  
Musée Carnavalet  
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



4

4- *Vue d'une des six divisions de la maison d'arrêt de Mazas, 12<sup>ème</sup> arr., mars 1898*  
Pierre Emonts  
Tirage sur papier albuminé  
Musée Carnavalet  
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



5

### Prison Sainte-Pélagie

5- *Dortoir à sept lits, prison Sainte-Pélagie, 14, rue du Puits-de-l'Ermite, 5<sup>ème</sup> arr., juillet 1889*  
Pierre Emonts  
Tirage sur papier albuminé  
Musée Carnavalet  
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



6

6- *Salle de bains, prison Sainte-Pélagie, 14, rue du Puits-de-l'Ermite, 5<sup>ème</sup> arr., juillet 1889*  
Pierre Emonts  
Tirage sur papier albuminé  
Musée Carnavalet  
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



7

### Prison de la Petite Roquette

7- *Prison de la Petite Roquette, vue aérienne, 143 rue de la Roquette, 11<sup>ème</sup> arr., 16 juin 1949*  
Anonyme  
Gélatino-bromure d'argent  
Photothèque de la Préfecture de Police  
© Préfecture de Police (service de la Mémoire et des Affaires Culturelles - Photothèque)



8

8- *La prison de la Petite Roquette, 143, rue de la Roquette, 12<sup>ème</sup> arr., septembre 1920*  
Charles Lansiaux  
Gélatino-bromure d'argent  
Musée Carnavalet  
© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



9

### Prison de la Grande Roquette

9- Démolition de la Grande Roquette, 1898-1899

Henri Godefroy

Tirage sur papier albuminé

Musée Carnavalet

© Musée Carnavalet

10- Parloir, prison de la Grande Roquette, 166 et 168, rue de la Roquette, 11<sup>ème</sup> arr., 1898-1899

Henri Godefroy

Tirage sur papier albuminé

Musée Carnavalet

© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



10



11

### Prison Saint-Lazare

11- Cellule de punition, prison de Saint-Lazare,

Faubourg Saint-Denis, 10<sup>ème</sup> arr., juillet 1888

Pierre Emonts

Tirage sur papier albuminé

Musée Carnavalet

© Musée Carnavalet / Roger-Viollet

12- Religieuse, galerie de cellules à 1 lit (dite Ménagerie), prison de Saint-Lazare,

Faubourg Saint-Denis, 10<sup>ème</sup> arr., juin 1888

Pierre Emonts

Tirage sur papier albuminé

Musée Carnavalet

© Musée Carnavalet / Roger-Viollet



12



13

13- Cellule individuelle, prison de Saint-Lazare,

Faubourg Saint-Denis, 10<sup>ème</sup> arr., juin 1888

Pierre Emonts

Tirage sur papier albuminé

Musée Carnavalet

© Musée Carnavalet / Roger-Viollet

14- Gardien devant la porte d'entrée de la prison Saint-Lazare

Albert Harlingue

Gélatino-bromure d'argent

Collections Roger-Viollet

© Albert Harlingue / Roger-Viollet



14



15

15- Visite médicale à l'infirmerie, prison Saint-Lazare entre 1929 et 1931

Henri Manuel

Gélatino-bromure d'argent

Ecole nationale de l'administration pénitentiaire

© Henri Manuel / ENAP-CRHCP

### Autre thème de l'exposition : la peine de mort

16- L'assassin Pygmalion Camille, exécuté à Paris le 6 juillet 1917

Anonyme

Gélatino-bromure d'argent

Musée de la Préfecture de Police

© Préfecture de Police (service de la Mémoire et des Affaires Culturelles - Musée)



16

## REPORTAGE EXCLUSIF POUR LE MUSÉE CARNAVALET À LA PRISON DE LA SANTÉ EN 2008-2009

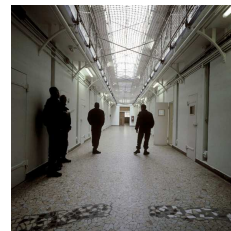


17

**Jacqueline Salmon**

17- Bureau pour la location de télévisions, vu d'une coursive, maison d'arrêt de Paris - La Santé, avril 2009

Tirage chromogène  
Musée Carnavalet  
© Jacqueline Salmon



18

18- Coursives avec silhouettes de quatre surveillants, maison d'arrêt de Paris - La Santé, avril 2009

Tirage chromogène  
Musée Carnavalet  
© Jacqueline Salmon



19

**Mathieu Pernot**

19- Cours de promenade désaffectée, série « Mauvaises Herbes », maison d'arrêt de Paris - La Santé, novembre 2008

Tirage chromogène  
Musée Carnavalet  
© Mathieu Pernot



20

**Michel Séméniako**

20- Cellule individuelle et autoportrait symbolique du détenu T.D, série "portraits négociés", maison d'arrêt de Paris - La Santé, bloc A, janvier 2009

Impression numérique  
Musée Carnavalet  
© Michel Séméniako

**\* Conditions d'utilisation des visuels presse de l'agence photographique Roger-Viollet :**

**Presse écrite :** la reproduction de 5 photographies de cette sélection est autorisée pour toute utilisation éditoriale portant sur l'exposition « L'impossible photographie, prisons parisiennes (1851 - 2010) », et pour sa durée.

**Internet :** la reproduction de 10 photographies en basse définition (72 dpi) de cette sélection est autorisée pour toute utilisation éditoriale portant sur les expositions « L'impossible photographie, prisons parisiennes (1851 - 2010) » et pour sa durée.

**L'archivage des photographies au-delà de la durée de l'exposition, ou leur réutilisation dans un autre cadre est interdit.**

**--- Avertissement ---**

Les visuels transmis sont soumis aux dispositions du Code de Propriété Intellectuelle.

La transmission d'images ne constitue d'aucune façon une cession des droits d'exploitation.

L'éditeur du contenu est seul responsable de l'utilisation faite par lui desdits visuels, et de l'appréciation des nouvelles dispositions introduites par la loi du 1er août 2006 modifiant l'article L 122-5 / 9° du CPI, qui stipule notamment que "la reproduction ou la représentation, intégrale ou partielle, d'une œuvre d'art graphique, plastique ou architecturale, par voie de presse écrite, audiovisuelle ou en ligne, dans un but exclusif d'information immédiate et en relation directe avec cette dernière, sous réserve d'indiquer clairement le nom de l'auteur" ne peut être interdite par son auteur, lorsque son œuvre a été divulguée.